

N° 101

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993 - 1994

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1993.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1994 ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Jean ARTHUIS,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES**  
(Deuxième partie de la loi de finances)

---

ANNEXE N° 11

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

*Rapporteur spécial : M. Henri GOETSCHY*

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Jean Cluzel, Paul Girod, Jean Clouet, Jean-Pierre Masseret, vice-présidents ; Jacques Oudin, Louis Perrein, François Trucy, Robert Vizet, secrétaires ; Jean Arthuis, rapporteur général ; Philippe Adnot, René Ballayer, Bernard Barbier, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Maurice Blin, Camille Cabana, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Mme Paulette Fost, MM. Henri Gotschy, Emmanuel Hamel, Alain Lambert, Tony Larue, Paul Lorient, Roland du Luart, Michel Manet, Philippe Marini, Michel Moreigne, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, René Régault, Michel Sergent, Jacques Sourdille, Henri Torre, René Trégoût, Jacques Valade.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10<sup>e</sup> législ.) : 536, 539, 584, 585 et T.A. 66.

Sénat : 100 (1993-1994).

---

Lois de finances.

## SOMMAIRE

---

<b>PRINCIPALES OBSERVATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>I - LE PROJET DE BUDGET POUR 1994 .....</b>	<b>7</b>
<b>A. PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>7</b>
1. Le budget pour 1994 .....	7
2. Evolution 1994/1993 .....	9
<b>B. MESURES NOUVELLES .....</b>	<b>10</b>
1. Dépenses ordinaires .....	10
2. Dépenses en capital .....	12
<b>C. LES DEPENSES DE L'ETAT DANS LES D.O.M.-T.O.M. ....</b>	<b>14</b>
<b>II - OBSERVATIONS .....</b>	<b>17</b>
<b>A. COMMENTAIRE GENERAL .....</b>	<b>17</b>
1. L'exécution du budget 1993 .....	17
2. Les évolutions significatives .....	18

<b>B. LA NECESSAIRE MAIS DIFFICILE PRISE EN COMPTE DES CREDITS COMMUNAUTAIRES .....</b>	<b>19</b>
1. Les fonds structurels .....	19
2. Les programmes d'initiatives communautaires .....	21
3. Les dépenses agricoles liées au POSEIDOM .....	22
4. Récapitulatif .....	22
<b>C. BILAN DU CONTROLE BUDGETAIRE SUR PIECES ET SUR PLACE, EFFECTUE DANS LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES EN JANVIER 1993 .....</b>	<b>23</b>
<b>D. BILAN DE LA DEFISCALISATION .....</b>	<b>30</b>
1. L'évolution du dispositif initial .....	31
2. La mise en oeuvre du régime de défiscalisation .....	33
3. Limites .....	34
<b>E. COMPTE RENDU DE LA MISSION DE CONTROLE SUR PIECES ET SUR PLACE EFFECTUEE EN POLYNESIE DU 14 AU 20 JUILLET 1993 .....</b>	<b>36</b>
1. Conclusions d'ordre économique .....	36
2. Conclusions d'ordre budgétaire .....	38
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE 2 .....</b>	<b>43</b>

## **PRINCIPALES OBSERVATIONS**

**1. La Commission soutient l'effort de réorganisation entrepris dans les D.O.M.-T.O.M..**

**2. La Commission enregistre l'importance croissante des flux financiers en provenance des Communautés européennes, mais déplore un éclatement excessif de ces crédits communautaires, fort peu propice à une lecture et à un contrôle démocratiques.**

**3. La Commission souligne l'importance des mesures de défiscalisation adoptées en faveur des D.O.M.-T.O.M.**

**4. La Commission souhaite ardemment que les crédits de fonctionnement des terres australes et antarctiques françaises ne fassent plus l'objet de réduction systématique et exprime le voeu que les efforts déployés pour assurer une meilleure maîtrise des dépenses de l'Etat soient mieux répartis, notamment dans ce territoire.**

**5. La commission regrette l'absence ou l'insuffisance d'études d'impact, préparatoires à la réalisation d'investissements, notamment dans le domaine touristique.**

## I - LE PROJET DE BUDGET POUR 1994

### A. PRESENTATION GENERALE

#### 1. Le budget pour 1994

Le projet de budget des D.O.M.-T.O.M. pour 1994 atteint **2.270,7 millions de francs**, après les majorations de crédits de 12 millions de francs décidées à l'Assemblée nationale, soit une diminution de - 5,1 % par rapport au budget initial de 1993. Encore faut-il rappeler qu'il ne représente qu'une faible partie de l'effort budgétaire et financier total de l'Etat en direction des D.O.M. et des T.O.M. (moins de 7 % au total).

Il ne sera pas tenu compte de cette majoration des crédits dans la suite du rapport, mais il paraît utile de détailler cette modification, traditionnelle dans la procédure parlementaire.

#### EXAMEN DES MODIFICATIONS INTERVENUES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

##### sur le Budget des D.O.M.-T.O.M.

Les crédits des D.O.M.-T.O.M. figurant dans le projet de loi de finances (2.258,7 millions de francs) sont majorés de 12 millions de francs, ce qui porte le total à 2.270,7 millions de francs.

Cette augmentation est répartie comme suit :

##### Budget des D.O.M.-T.O.M.

(millions de francs - chiffres arrondis)

	Credits votés 1993	Mesures nouvelles initiales	Majoration seconde délibération	Total des credits 1994
Titre III .....	845,4	+ 23,2	--	874,1
Titre IV .....	414,9	- 65,5	+ 7	310,5
Titres V et VI .....	1.132,1	+ 511,8	+ 5	1.086,1
<b>TOTAL</b> .....	<b>2.392,4</b>	<b>+ 469,6</b>	<b>+ 12</b>	<b>2.270,7</b>

\* Une majoration identique s'applique aux autorisations de programme, portées de 1.223 à 1.233,1 millions de francs.

Détail par chapitre budgétaire

(millions de francs)

Chapitre	Libellé	Majoration	Crédits totaux
41.91, art. 10	Subventions à Wallis et Futuna* .....	+ 1	3,046
46.94, art. 20	Aide aux migrants originaires des D.O.M.*	+ 6	66,1
67.51, art. 10	F.I.D.O.M. ....	+ 4,90	7,1
67.54, art. 10	F.I.D.E.S. ....	+ 0,1	0,1

\* Ces majorations compensent les diminutions prévues dans le projet initial.

La diminution du budget des D.O.M.-T.O.M., par rapport au budget voté de 1993, est donc ramenée de 5,6 % dans le projet de loi de finances initiale à 5,1 % après les modifications.

Budget des D.O.M.-T.O.M. 1994  
Tableau récapitulatif  
Présentation par nature de crédits

Nature des dépenses	Montant MF		Part dans le total 1994	Variation 1994/1993
	1993	1994		
<b>Dépenses ordinaires</b>				
. Moyens des services (T.III) ..	845,4	874,1	38,7 %	+ 3,4 %
. Interventions publiques (T.IV)	414,9	303,5	13,4 %	- 26,8 %
Sous-total dépenses ordinaires .....	1 260,3	1.177,6	52 %	- 6,5 %
<b>Dépenses en capital</b>				
. Investissements de l'Etat (T.V)				
(AP) .....	(72)	(64,3)		(- 5,4 %)
CP .....	72,2	68,6	3,0 %	- 5,0 %
. Subventions d'investissements				
(AP) .....	(1.161,1)	(1.161,5)		(+ 0,1 %)
CP .....	1.059,9	1.012,5	45 %	- 4,2 %
Sous-total dépenses en capital				
(AP) .....	(1.233,1)	(1.225,8)		(- 0,6 %)
CP .....	1.132,1	1.081,1	48 %	- 4,5 %
<b>TOTAL (DO + CP) .....</b>	<b>2.392,4</b>	<b>2.258,7</b>	<b>100 %</b>	<b>- 5,6 %</b>

**Budget des DOM-TOM 1994**  
**Tableau récapitulatif - Présentation par actions**  
**(Crédits de paiement)**

Nature	Montant MF		Part dans le total 1994	Variation 1994/1993
	1993	1994		
. Administration centrale .....	85,1	81,2	3,6 %	- 4,7 %
. Services déconcentrés DOM-TOM .....	384,5	419	18,5 %	+ 9,0 %
. Collectivités locales des DOM-TOM .....	226,3	134,8	6,0 %	- 40,0 %
. Action sociale et culturelle des DOM-TOM .....	557,4	525,7	23,3 %	- 5,7 %
. Action économique des DOM-TOM .....	1068,4	1.016,6	45,0 %	- 4,8 %
. Recherche dans les TOM .....	70,7	81,3	3,6 %	+ 15,0 %
<b>TOTAL DOM-TOM .....</b>	<b>2.392,4</b>	<b>2.258,7</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 5,6 %</b>

**2. Evolution 1994/1993**

Budget	LF1 94 en MF	% LF1 94/LF1 93	% LF1 94/LFR 93
Titre III	874,1%	+ 3,4 %	+ 6,3 %
Titre IV	303,5	- 26,8 %	- 18,7 %
<b>Total DO</b>	<b>1 177,6</b>	<b>- 6,5 %</b>	<b>- 1,5 %</b>
Titre V	68,6	- 5 %	0
Titre VI	1 012,5	- 4,1 %	- 15,6 %
<b>Total DO + CP</b>	<b>2.258,7</b>	<b>- 5,6 %</b>	<b>- 8,6 %</b>

Les évolutions divergentes des dépenses ordinaires (Titre III et Titre IV) s'expliquent par une mesure de transfert interne : les dépenses des fonctionnaires affectés dans les T.O.M., sont désormais imputées sur les dépenses de fonctionnement. Elles seront par conséquent désormais moins sujettes aux "régulations" que les dépenses d'intervention.

Le ministère des D.O.M.-T.O.M. se trouve dans une situation plutôt atypique, puisqu'il fut l'un des rares ministères à bénéficier d'une ouverture nette de crédits en juin 1993 (destinée à la Polynésie). Le recul du budget 1994 apparaît par conséquent très net.

A noter enfin que, si les dépenses en crédits de paiement, reculent sensiblement, tel n'est pas le cas des autorisations de programme qui restent globalement stables.

## **B. MESURES NOUVELLES**

### **1. Dépenses ordinaires (52 % du total)**

Les dépenses ordinaires diminuent très sensiblement : - 83,1 milliards de francs, soit - 6,56 % par rapport à 1993.

L'évolution divergente des dépenses de fonctionnement (titre III) et des dépenses d'intervention (titre IV) est accentuée par une importante mesure de transfert de titre à titre. Ainsi, une grande partie des fonctionnaires détachés dans les territoires étaient jusque là financée sur les crédits d'intervention.

Cette imputation est apparue contestable et surtout très pénalisante dans la mesure où la baisse globale des crédits du titre IV affectait de fait les crédits de rémunération des personnels en poste dans les territoires. Il a donc paru préférable de transférer ces crédits du titre IV (intervention) au titre III (rémunération). Le transfert porte sur 75 emplois et 38 millions de francs.

### **. Moyens des services (titre III)**

Avec 874,1 millions de francs, ils représentent 38,7 % du total. Ils augmentent de 3,4 %, soit 29 millions de francs. Cette augmentation est répartie en quatre volets principaux :

- l'effet principal résulte de la mesure de transfert évoquée, qui majore les crédits à la suite du financement de 75 emplois affectés dans les services territoriaux de Nouvelle-Calédonie (+ 11 millions de francs) et de Polynésie (+ 19 millions de francs) ;
- les ajustements courants (rémunérations, valeur de point de la fonction publique, départements du protocole Durafour destiné à revaloriser les rémunérations les plus basses) ;



- la poursuite des transferts de personnels (prise en charge par l'Etat de la rémunération des fonctionnaires des collectivités locales en application de la loi du 11 octobre 1985) ;
- la poursuite de l'extension du Service militaire adapté à la Réunion (+ 3,5 millions de francs). une demi-compagnie est ainsi créée (87 postes) gagée pour partie par un redéploiement des Antilles/Guyane.

En matière d'effectifs, la balance des emplois est négative (- 40) malgré la création d'une demi-compagnie du S.M.A. à la Réunion et le solde positif des transferts d'emplois au titre des droits d'option. Le transfert des crédits correspondant à la rémunération de 75 emplois de fonctionnaires titulaires affectés dans les T.O.M. sur le titre III ne doit pas s'analyser comme une création de postes. Il s'agit d'une mesure de régularisation de la nomenclature budgétaire dont les effets en gestion seront particulièrement intéressants.

On distingue par ailleurs un redéploiement des effectifs sur moyen terme, avec une diminution des postes à l'administration centrale, et une majoration des postes outre-mer. L'évolution sensible des postes dans les départements résulte cependant en partie de l'exercice du droit d'option dont ont bénéficié les fonctionnaires des collectivités territoriales.

#### Evolution des effectifs du MEDETOM

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Administration centrale ....	326	321	300	296	292	290	289
D.O.M. ....	544	923	980	1.066	1.072	1.234	1.249
T.O.M. ....	531	532	515	504	493	540	514
<b>TOTAL</b> .....	<b>1.401</b>	<b>1.776</b>	<b>1.795</b>	<b>1.866</b>	<b>1.857</b>	<b>2.064</b>	<b>2.052</b>

#### . Interventions publiques (titre IV)

Avec 303,4 millions de francs, elles représentent 13,4 % du total du budget. Elles diminuent de 111 millions de francs, soit 26,8 % par rapport à 1993. Hors mesure de transfert interne, liée au changement d'imputation des dépenses des fonctionnaires des T.O.M., la baisse à structure constante est de 73 millions de francs, soit 17,6 %. Cette réduction affecte la plupart des postes, en particulier :

- l'agence nationale pour les travailleurs migrants (- 19 millions de francs). Cette agence avait fait l'objet de très vives critiques de la part de la cour des comptes en 1991. Le réexamen de la subvention à l'Agence Nationale pour la Promotion des Travailleurs d'Outre-Mer correspond à une mesure d'économie spécifique accompagnant le plan de restructuration en cours qui devrait améliorer la productivité de l'agence ;

- les crédits d'action sociale en Nouvelle-Calédonie (- 0,7 millions de francs) ;
- les subventions facultatives aux collectivités locales : la subvention non reconductible accordée en 1993 à la Guyane n'est en effet pas reconduite, ce qui représente une économie de 40 millions de francs ;
- en revanche, on peut relever une augmentation significative (+ 1,45 millions de francs) des crédits de desserte maritime à Saint-Pierre et Miquelon, conformément aux engagements contractuels de l'Etat.

## 2. Dépenses en capital (48 % du total)

Les dépenses en capital, soit 1.081 millions de francs, accusent une baisse sensible en crédits de paiement de - 51 millions de francs, soit - 4,5 %, tandis que les autorisations de programme restent globalement stables (- 8 millions de francs, soit - 0,6 %).

Les différentes évolutions, selon les affectations des dépenses sont constatées. Deux postes bénéficient d'une majoration significative en autorisations de programme :

- les dépenses de la section générale du F.I.D.O.M. qui augmentent de 7 millions de francs, soit 1,9 %, par rapport à la dotation initiale de 1993. Le collectif ayant annulé 12 millions de francs, l'augmentation par rapport au collectif est donc de 4,78 %.

Dans les D.O.M., les crédits du F.I.D.O.M. général (421 millions de francs en autorisations de programme et 373,80 millions de francs en crédits de paiement) permettront d'assurer les engagements contractuels de l'Etat en ce qui concerne le financement de la part du ministère des D.O.M.-T.O.B. pour la réalisation des contrats de plan, soit 279 millions de francs. Cette enveloppe intègre l'ensemble des politiques contractuelles de l'Etat, contrats de ville, programme PHEDRE, convention Etat/Mayotte. Les crédits du F.I.D.O.M. permettront d'autre part, de poursuivre des actions structurantes en faveur du développement économique dans les D.O.M. avec notamment l'attribution de 35 millions de francs de primes d'équipement et d'emploi.

Cette augmentation significative doit également être mise en perspective avec les crédits communautaires : le doublement prévisionnel des fonds structurels européens a eu un effet de levier sur les dépenses nationales qui sont "obligées de suivre le mouvement" (voir ci-après : observations).

Cette augmentation est compensée par une réduction de la dotation décentralisée du F.I.D.O.M. (chapitre 68-03).

• Dans les T.O.M., les crédits du F.I.D.E.S. général (185,30 millions de francs en autorisations de programme, 107,30 millions de francs en crédits de paiement) honoreront les engagements pris dans le pacte de progrès économique, social et culturel pour la Polynésie française dont l'enveloppe prévue de 110 millions de francs intègre l'ensemble des politiques en faveur de ce territoire (contrat de développement, contrat de ville de Papeete, F.A.D.I.P. et logement social). En outre l'équipement des communes de Polynésie fera l'objet d'une dotation de 15 millions de francs.

Il convient en outre de rappeler que les dépenses affectées à la Polynésie ont fortement augmenté à l'occasion du collectif 1993 (+ 150 millions de francs).

La dotation du F.I.D.E.S. général permettra également de soutenir en Nouvelle-Calédonie la politique foncière de l'Agence de développement rural et d'acquisitions foncières (A.D.R.A.F.), et de poursuivre à Wallis et Futuna le plan directeur de développement ainsi que la première tranche du contrat de plan 1994/1998 de ce territoire.

• Les dépenses affectées à la Nouvelle-Calédonie, qui passent de 355 millions de francs à 380 millions de francs, soit + 7 %.

Le montant du chapitre 68-93 consacré aux actions diverses pour le développement de la Nouvelle-Calédonie est en progression dans le projet de loi de finances pour 1994 tant en autorisations de programme (+ 7 % avec une enveloppe de 380 millions de francs) qu'en crédits de paiement (+ 11,38 % avec une enveloppe de 342,50 millions de francs). Les crédits de ce chapitre autoriseront le financement de la tranche annuelle des engagements pris au titre de la seconde génération des contrats de développement Etat/Provinces et de la convention Etat/Territoire. Ils couvriront également la tranche annuelle du contrat de ville de Nouméa, la dotation compensatrice pour les charges d'enseignement primaire et d'assistance médicale gratuite ainsi que la poursuite des opérations "400 cadres" et "jeunes stagiaires pour le développement". L'évolution des crédits du chapitre 68-93 confirme la volonté du gouvernement de poursuivre en 1994 la ligne fixée par les accords de Matignon.

S'agissant du territoire des T.A.A.F., les crédits de recherche sont en augmentation sensible, qu'il s'agisse de la dotation de fonctionnement (+ 12,15 %) du chapitre 41-91, article 22 ou de la dotation d'investissement du chapitre 68-05 (+ 18,5 % en crédits de paiement) et stabilisation du niveau des autorisations de programme en francs courants. Cette augmentation confirme la priorité accordée au sein des crédits de recherche à l'institut pour la recherche et la technologie polaires et à l'action menée par cet institut en Antarctique (voir ci-après, observations D.).

Cette orientation est bonne mais les crédits d'entretien et d'équipements techniques ne doivent pas en souffrir sous peine d'entraîner des dégradations qui nécessiteraient des augmentations encore plus importantes les années suivantes.

**Budget des D.O.M.-T.O.M. 1994**  
**Tableau récapitulatif des dépenses en capital**  
**(Autorisations de programme)**

	Montant (MF)		Part dans le total en 1994	Variation 1994/1993
	1993	1994		
. Investissements directs de l'Etat ...	72	64,3	5,2 %	- 10,7 %
. Travaux divers d'intérêt local .....	6	5	0,6 %	- 16,7 %
. FIDOM (DOM) .....	554	540	44,1 %	- 2,5 %
. FIDES (TOM) .....	208	202	16,4 %	2,8 %
. Développement de la Nouvelle Calédonie .....	355	380,3	31,0%	+ 7,0 %
. Recherche .....	38	34,2	2,7 %	10,0 %
<b>TOTAL .....</b>	<b>1.233</b>	<b>1 225,8</b>	<b>100,0 %</b>	<b>0,6 %</b>

### C. LES DEPENSES DE L'ETAT DANS LES D.O.M.-T.O.M.

Il convient de ne jamais oublier que les dépenses du ministère des D.O.M.-T.O.M. ne sont qu'une toute petite partie de l'ensemble des crédits publics affectés aux D.O.M.-T.O.M.

Ces crédits sont recensés dans les documents annexes à la loi de finances (documents dits "jaunes") (voir chiffres complets en annexe).

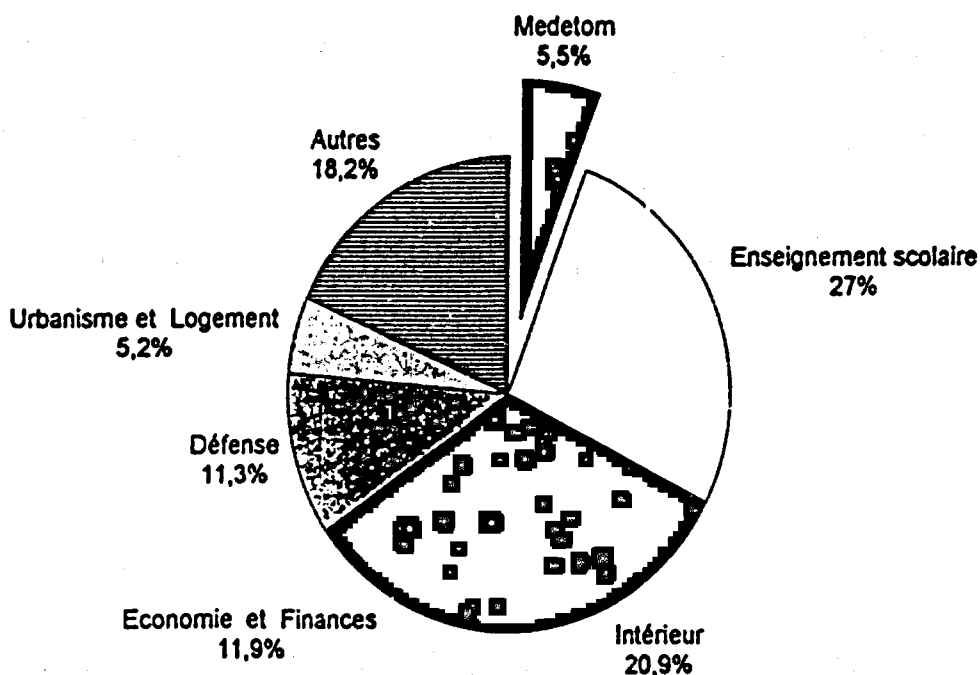
**Part du MEDETOM\* dans les dépenses publiques affectées outre-mer**

(en %)

	1988	1992
Part du MEDETOM dans les dépenses civiles dans les DOM .....	4,3	3,4
Part du MEDETOM dans les dépenses militaires dans les DOM ....	14,1	13,5
Part du MEDETOM dans les dépenses totales dans les DOM .....	5,3	4,1
Part du MEDETOM dans les dépenses civiles dans les TOM .....	18,4	14,7
Part du MEDETOM dans les dépenses militaires dans les TOM ....	0,7	1,6
Part du MEDETOM dans les dépenses totales dans les TOM .....	11,8	10,8
Part du MEDETOM dans les dépenses civiles dans les DOM-TOM .	6,9	5,3
Part du MEDETOM dans les dépenses militaires dans les DOM-TOM	6,9	7
Part du MEDETOM dans les dépenses totales dans les DOM-TOM .	6,9	5,6

\*MEDETOM : Ministère des départements et territoires d'outre-mer.

**Répartition des dépenses dans les D.O.M.-T.O.M. en 1992**



## II - OBSERVATIONS

### A. COMMENTAIRE GENERAL

#### 1. L'exécution du budget 1993

1993 aura été pour le ministère des D.O.M.-T.O.M. une année relativement atypique dans la mesure où malgré des annulations de crédits non négligeables (78,3 millions de francs, soit 3,2 % de la dotation initiale), comparable à celles de 1992 -mais très au-deça des années 1990-1991, période où "l'autorisation budgétaire parlementaire" n'avait plus aucun sens, tant les modifications de crédits en cours d'année étaient lourdes- le ministère a été l'un des seuls à bénéficier d'une ouverture substantielle de crédits concomitants, à hauteur de 150 millions de francs tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme. Ces crédits alimentaient le fonds d'investissement pour le département économique et étaient destinés à la Polynésie.

Le ministère a donc eu une augmentation nette de crédits de 81 millions de francs.

Il convient d'apprécier cette majoration avec un certain recul. Sans nier la nécessité de soutenir l'activité de Polynésie au plus tôt, cette évolution en cours d'année 1993 portant sur des montants significatifs (150 millions de francs), permet également de faire supporter l'essentiel de la charge en 1993, de faire apparaître en 1994, une diminution des crédits des D.O.M.-T.O.M., et par là, de limiter la progression du budget général en 1994.

La présentation générale des annulations de crédits est donnée dans le tableau ci-après.

**Annulations des crédits du budget des D.O.M.-T.O.M. 1990-1993**

*(crédits de paiement en millions de francs)*

	Annulations en 1990	en % de la dotation initiale	Annulations en 1991	en % de la dotation initiale	Annulations en 1992	en % de la dotation initiale	Annulations en 1993	en % de la dotation initiale
<b>TITRE III</b>	8,5	1 %	8	1 %	9,1	1 %	22,9	2,7 %
<b>TITRE IV</b>	19	4 %	23,5	5 %	24,2	4,8 %	41,6	11,3 %
<b>TITRES V ET VI</b>	229	26,2 %	235	24,2 %	25,0	2,5 %	73,2	7,2 %
(dont FIDOM)	(110)	(34,7 %)	(16)	(5 %)	(10)	2 %	(1,7)	(0,8 %)
(dont FIDES)	(80)	(63,5 %)	(93)	(63 %)	(9)	6 %	(1,9)	(1,3 %)
(dont Nouvelle Calédonie)	(28)	(12 %)	(113)	(42 %)	--	--	--	
<b>TOTAL</b>	256	12,4 %	265	12,1 %	58,3	2,3 %	78,2	3,2 %

**2. Les évolutions significatives**

Budget	LFI 94 en MF	% LFI 94/LFI 93	% LFI 94/LFR 93
Titre III	874,1%	+ 3,4 %	+ 6,3 %
Titre IV	303,5	- 26,8 %	- 18,7 %
<b>Total DO</b>	1 177,6	- 6,5 %	- 1,5 %
Titre V	68,6	- 5 %	0
Titre VI	1 012,5	- 4,1 %	- 15,6 %
<b>Total DO + CP</b>	2 258,7	- 5,6 %	- 8,6 %

## **B. LA NECESSAIRE MAIS DIFFICILE PRISE EN COMPTE DES CREDITS COMMUNAUTAIRES**

L'analyse budgétaire nationale doit désormais être complétée par l'examen des crédits communautaires affectés aux D.O.M.-T.O.M. Les deux situations sont totalement distinctes. Les départements perçoivent les dépenses communautaires au même titre que les autres départements français et régions d'autres Etats membres, tandis que les territoires sont éligibles au Fonds européen de développement financé par les douze Etats, mais distinct du budget communautaire.

Les dépenses communautaires dans les D.O.M. pour significatives qu'elles soient, ne sont cependant pas caractérisées par une clarté exemplaire, et l'on peut regretter un imbroglio technique et financier particulièrement déroutant. Ainsi, pour les seuls départements on compte :

- les fonds structurels ;
- les programmes d'initiatives communautaires complémentaires ;
- les programmes spécifiques aux D.O.M. (POSEIDOM).

### **1. Les fonds structurels**

Les D.O.M. ont bénéficié de sommes très importantes au titre des trois fonds : F.E.D.E.R. (Fonds européen de département régional), F.S.E. (Fonds social européen) et F.E.O.G.A. orientation (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole), et au titre de quatre des cinq objectifs définis par les politiques structurelles :

- objectif 1 : régions en retard de développement,
- objectif 3 & 4 : emploi et formation professionnelle,
- objectif 5 b : structures agricoles.

Ces dotations communautaires ont représenté en cinq ans - 1988-1992 - 750 millions d'écus, soit près de 5 milliards de francs, soit un rythme annuel de 1 milliard de francs, comparable à l'ensemble des dépenses du ministère des D.O.M. - T.O.M. dans les départements.



La répartition par fonds et par objectif est donnée dans les tableaux ci-après

**Répartition, par objectifs, des crédits communautaires de fonds structurels affectés aux D.O.M.**

(millions d'écus)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	TOTAL	TOTAL (millions de francs)
Objectif 1	117,9	59,6	137,2	286,8	601,5	3.980
Objectif 3 & 4	42,2	8,9	22,8	47,2	121,1	800
Objectif 5 b	5,9	4,9	4,5	12,6	27,9	185
<b>TOTAL</b>	<b>166,0</b>	<b>73,4</b>	<b>164,5</b>	<b>346,6</b>	<b>750,5</b>	<b>4.965</b>
<b>TOTAL (millions de francs)</b>	<b>1.100</b>	<b>485</b>	<b>1.090</b>	<b>2.290</b>	<b>4.965</b>	<b>4.965</b>

Nota :  
 Objectif 1 : régions en retard de développement  
 Objectif 2 : Emploi et formation professionnelle  
 Objectif 5 b : Structures agricoles

Conversion 1 écu = 6,55 F (conversion en chiffres arrondis).

**Répartition, par fonds, des crédits communautaires de fonds structurels affectés aux D.O.M.**

(millions d'écus)

Fonds	Montant	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
FEDER	325,5	79,3	33,8	78,4	134,0
FEOGA	124,9	23,2	12,0	20,0	69,7
F.S.E.	300,0	63,4	27,6	66,1	142,9
<b>TOTAL</b>	<b>750,4</b>	<b>165,9</b>	<b>73,4</b>	<b>164,5</b>	<b>346,6</b>

Ces dotations, déjà importantes, devraient augmenter très sensiblement dans les prochaines années : avec le doublement des fonds structurels, les D.O.M. pourraient bénéficier de l'ordre de 1.500 à 1.700 millions d'écus sur la période 1994-1999, soit près de 10 milliards de francs, soit un rythme annuel de 1,66 milliard.

## 2. Les programmes d'initiatives communautaires

Les modes opératoires pour la mobilisation des 750,4 MECU des fonds structurels sont indiqués par des programmes opérationnels adoptés par la Commission au cours du dernier trimestre 1990.

Par ailleurs, ces dotations ont été complétées à partir de 1991 par d'autres crédits mobilisés dans le cadre des initiatives communautaires décidées par la Commission pour traiter de problèmes particuliers à certaines régions ou à des secteurs économiques et sociaux.

Les D.O.M. ont bénéficié au cours de la période 1991/1993 d'un grand nombre de ces initiatives présentées comme suit

### Crédits des programmes d'initiatives communautaires affectés aux D.O.M.

(période 1991-1993)

Nom du P.I.C.	Objet	Montant (en Mécu)
REGIS	Initiative pour les régions isolées	96,05
ENVIREC	Initiative pour la protection de l'environnement régional	10,0
STRIDE	Initiative pour la recherche	8,0
LEADER	Initiative pour le développement rural	6,2
PRISMA	Initiative pour préparer les PME-FMI à l'échéance de 1992	1,3
TELEMATIQUE	Initiative pour le développement de centres serveurs	4,0
NOW-EUROFORM	Initiatives relatives à la formation professionnelle	1,4
HORIZON		1,1
<b>TOTAL</b>		<b>128</b>

### 3. Les dépenses agricoles liées au POSEIDOM

Le Conseil des Communautés Européennes a adopté le 22 décembre 1989 le programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-Mer (POSEIDOM). Un règlement-cadre pour des mesures agricoles du POSEIDOM a été adopté par le Conseil le 16 décembre 1991. Ces mesures sont financées au titre du FEOGA-garantie. Elles ont été estimées à 229,5 MECU pour une première période 1991-1998. Il s'agit surtout de mesures de marché.

Plusieurs règlements pris par la Commission sont venus compléter le dispositif. S'agissant des aides structurelles à la banane et à la filière canne-sucre-rhum prévues au POSEIDOM les demandes réitérées de la France ont conduit à l'attribution pour l'année 1992 aux D.O.M. d'une aide de 14 MECU.

### 4. Récapitulatif

Même éclatés, les concours communautaires accordés aux D.O.M. atteignent désormais des sommes tout à fait significatives. On peut estimer le flux annuel à 2 milliards de francs, soit un montant nettement supérieur aux seuls crédits du Ministère affectés aux D.O.M.

Tableau récapitulatif des crédits communautaires affectés aux D.O.M.

Fonds structurels .....	750 Mécus (5,2 milliards de francs) sur la période 1989-1993, soit un rythme annuel de 1 milliard par an
	Montant prévisionnel 1.500-1.700 Mécus (soit près de 10 milliards de francs sur la période 1994-1999) soit un rythme annuel de 1,66 milliards de Francs
Programme d'initiative communautaire ..	128 Mécus (845 millions de francs) sur la période 1991-1993, soit un rythme annuel de 170 millions de francs
POSEIDOM .....	230 Mécus (1.520 millions de francs) sur la période 1991-1998, soit un rythme annuel de 190 millions de francs
<b>TOTAL</b> .....	<b>Rythme annuel de dépenses # 2 milliards</b>

**C. BILAN DU CONTROLE BUDGETAIRE SUR PIECES ET SUR PLACE, EFFECTUE DANS LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANCAISES EN JANVIER 1993**

En janvier 1993, votre rapporteur spécial a effectué un contrôle budgétaire sur pièces et sur place dans les Terres australes françaises. C'était la première fois qu'un parlementaire se rendait dans ces territoires. Cette mission fut particulièrement intéressante. Un rapport de mission a été rédigé à l'issue de celle-ci : bien que ce dernier m'apparaisse sérieux, complet, documenté, le lieu choisi pour ce voyage, les modalités de transport sur un vieux bateau mythique, la faune exceptionnelle que l'on peut admirer sur place ont pu, de façon légitime, susciter un accueil amusé, voire ironique.

**Aller dans les T.A.A.F. est-il vraiment sérieux ?**

Et pourtant, cette mission dont je ne nie pas le caractère insolite, et le travail que j'ai mené par la suite, ont certainement été parmi les plus utiles qu'il m'ait été permis de faire au titre de rapporteur spécial du budget des départements et territoires d'outre-mer.

Les administrations, les services ont un penchant naturel à l'inertie, à la reconduction des situations qui, si elles pourraient être meilleures, ne sont pas pires que d'autres et qui ont surtout l'immense avantage d'être "acquises". Faute d'aiguillon qui donne l'énergie nécessaire, les situations se reproduisent, se dupliquent d'année en année, de génération en génération.

Cette mission a été, je pense, cet aiguillon nécessaire, et beaucoup des nombreuses réformes intervenues depuis ces neuf mois ont sans doute été initiées par cette visite.

Il faut naturellement prendre l'exacte -et modeste- mesure tant de l'objet financier en cause que des inflexions constatées dans la gestion de ces territoires. Il faut également ne pas oublier la force de la pression budgétaire qui, plus que tout autre, amène les administrations à reconsidérer telle ou telle action. Cette pression s'est avérée particulièrement lourde cette année ; mais même si cet enjeu est modeste, même si d'autres ont participé à cette évolution, il ne faut pas minimiser les efforts accomplis, les réformes entreprises dans ce territoire. L'administrateur supérieur des T.A.A.F. a parfaitement su tirer parti de ces deux influences -politique et financière- et a engagé le territoire des terres australes et antarctiques françaises sur de nouvelles bases, plus saines et plus adaptées.

Tel était l'objet de cette mission.

Votre rapporteur spécial préconisait 35 mesures différentes. Neuf mois plus tard, que sont-elles devenues ?

**Proposition 1 - Aménager un point de débarquement à Amsterdam "avec plan incliné".**

Objet - Les conditions de débarquement à l'île d'Amsterdam sont actuellement extrêmement pénibles et dangereuses. Une forte houle gêne considérablement les opérations de débarquement qui s'effectuent en outre sur un site fort peu approprié.

L'aménagement dans un endroit plus protégé d'un simple débarcadère destiné aux passagers est en cours de réalisation. La construction d'un quai d'une installation plus importante nécessiterait un gros travail de "déroquetage" (enlèvement des rochers) qu'il n'est pas possible d'effectuer pour le moment. La construction du débarcadère règle le problème de la sécurité des personnels dont le nombre est par ailleurs réduit (voir point n° 20). Les matériels continueront d'être débarqués au site initial, mais l'achèvement des chantiers en cours devrait réduire très sensiblement le volume à débarquer.

**Proposition 2 - Aménager un quai à Crozet afin de libérer la manchotière.**

Objet - A Crozet, le point de débarquement de matériel se trouve au centre d'une immense et spectaculaire manchotière. Il paraît nécessaire de chercher un autre site.

Réalisation - Cette proposition n'a pas été retenue. L'aménagement d'un nouveau quai : certes souhaitable pour améliorer l'environnement et éviter de perturber les colonies de manchots, n'est pas impératif dans la mesure où, contrairement à Amsterdam, il n'y a pas de problème de sécurité pour le débarquement des hommes et des matériels.

En revanche les consignes ont été données pour éviter les opérations de débarquement la nuit, qui sont les plus "perturbatrices". Cette amélioration est rendue possible par une plus large disponibilité du bateau (voir point 4).

**Proposition 3 - Améliorer l'aménagement intérieur du futur bateau MD II (adaptation au tourisme).**

Objet - La commande, aux chantiers du Havre, d'un nouveau bateau, le Marion Dufresne II "MD II", essentiellement axé sur des missions océanographiques, est une décision motivée par d'autres préoccupations que d'ordre technique. Le bateau risque de s'avérer coûteux pour les T.A.A.F. et ne pas répondre aux nécessités et à la spécificité des missions des T.A.A.F.

Réalisation - La construction est en cours. Cette construction a été préparée par de nombreuses consultations. Il conviendrait de réfléchir à un autre partage des financements, et à une plus large contribution de la part du ministère de la recherche, car la fonction de ravitailleur et de présence sur les côtes pourrait être remplie en partie par d'autres bateaux.

**Proposition 4 - Améliorer la desserte interdistricts par des rotations plus rapides et plus fréquentes.**

Objet - Le point est complémentaire du point précédent. La desserte des différents districts, déjà rare (6 à 8 rotations par an selon les districts), sera plus rare encore avec le nouveau MD II.

Réalisation - La desserte a été très nettement améliorée. Jusqu'en 1992, le Marion Dufresne devait procéder à deux visites d'entretien à Marseille, ce qui immobilisait le bateau un mois à chaque fois. Une visite est désormais opérée sur le continent africain, à proximité. Le bateau se trouve désormais davantage sur la zone.

L'utilisation plus intense de l'« Albatros » -navire militaire et de l'Austral, navire de pêche sur la zone-, comme la construction d'un nouvel « Astrolabe », navire qui dessert aujourd'hui les terres antarctiques, permettront également de réfléchir à d'autres systèmes de rotation, plus adaptés et plus contemporains aux besoins des T.A.A.F.

**Proposition 5 - Prévoir à terme, une piste d'atterrissage à Kerguelen.**

Réalisation - Néant. Aucun acteur opérant dans les T.A.A.F. ne paraît encore intéressé par ce projet, par ailleurs trop coûteux pour être encouragé dans un avenir proche. Il faut supposer que le C.N.E.S. qui s'y est récemment installé en éprouvera rapidement le besoin et saura mettre en oeuvre des moyens somme toute réduits.

**Proposition 6 - Suivre de près le fonctionnement de l'I.F.R.T.P. et veiller à limiter au maximum les risques de conflit avec les T.A.A.F., notamment dans le domaine financier.**

Objet - L'imbrication des deux entités administratives avec deux budgets différents, est génératrice de nombreux conflits au quotidien (qui va payer une rotation d'hélicoptère dans laquelle il y a deux personnes à statut et à budget différents?).

Réalisation - Le risque de conflit quotidien a été limité : dans l'exemple sus indiqué, les T.A.A.F. ont supprimé tout « crédit hélicoptère » sur l'île de Kerguelen.

**Proposition 7 - Revoir la composition du conseil consultatif du territoire.**

Objet - La coopération actuelle du conseil consultatif est totalement anachronique, en laissant des postes à des organisations qui ne sont plus impliquées dans les T.A.A.F.

Réalisation - La nécessité d'actualiser la constitution du conseil consultatif est admise par tous. Une proposition de loi paraît démesurée, mais votre rapporteur prendra l'initiative nécessaire au moment qu'il conviendra.

**Proposition 8 - Améliorer la présentation des comptes.**

Objet - L'imbrication de comptes entre les T.A.A.F. (qui dépend du ministère des D.O.M.-T.O.M.) et l'IFRTP -Institut français de recherche et technologie polaires- est extrême et déroutante.

Réalisation - Néant. Il faudra pourtant, un jour, tirer les conclusions de la séparation des T.A.A.F. et de l'I.F.R.T.P., fut-ce du prix du transfert d'une ligne de crédit (Chap. 68-05 et chap. 41-91, article 21) d'un budget (D.O.M.-T.O.M.) à un autre (recherche). La situation actuelle ne se justifie pas dans la durée.

**Proposition 9 - Etudier un relèvement des tarifs d'immatriculation des navires (pavillon Kerguelen).**

Objet - Le pavillon Kerguelen permet d'associer sur un même bateau des personnels à statuts différents : 35 % de français, 65 % d'étrangers. L'économie réalisée par l'armateur est très importante. On peut imaginer une évolution des tarifs qui prennent en compte les conséquences sociales de cette décision.

Réalisation. Si les tarifs n'ont pas évolué plus vite que l'inflation, l'assiette a été profondément modifiée, en permettant à la quasi totalité de la flotte de bénéficier de la faculté du pavillon Kerguelen : 61 navires étaient immatriculés au 1er janvier 1993 ; 99 seront immatriculés au 31 décembre 1993. Devant l'engouement en faveur du pavillon Kerguelen, et compte tenu de l'économie réalisée, les armateurs devraient pouvoir supporter une hausse significative de ces tarifs : actuellement 32.500 F. pour un navire supérieur à 100.000 tonnes, soit entre 1/1.000ème et 1/10.000ème de l'économie réalisée par l'armateur !...

**Proposition 10 - Améliorer le fonctionnement du bureau d'émissions postales des territoires d'outre-mer.**

Réalisation - N.S.P.

**Proposition 11 - Stopper la contraction des moyens de fonctionnement des T.A.A.F.**

Objet - Les dépenses de fonctionnement ont beaucoup diminué au cours des dernières années.

Réalisation - Contrairement à cette proposition, le budget de fonctionnement des T.A.A.F. subit cette année encore une très grave coupe dans un budget (- 8,7 millions de francs). Cette coupe est compensée par une augmentation des crédits de recherche.

### Crédits budgétaires des T.A.A.F.

(milliers de francs)

	1992	1993	1994
Subvention du budget des TAAF (Chap. 41-91, art. 21)	74.098	66.081	57.330
Subvention TAAF recherche (Chap. 41-91, art. 22) ...	35.015	38.209	42.853
Recherche (Chap. 68-05) .....	26.000	32.458	38.470
<b>Total*</b> .....	<b>135.113</b>	<b>136.748</b>	<b>138.653</b>

\* Hors FIDES.

Un tel découplage ne pourrait se renouveler sans risque majeur pour les TAAF. Sans nier l'intérêt des activités scientifiques dans les TAAF (qui bénéficient d'un soutien manifeste), votre rapporteur ne peut pas ne pas relever certains dysfonctionnements dans ce secteur, et ne peut pas non plus ne pas rappeler l'urgence de certaines actions logiques du ressort de l'administration des TAAF (déchetteries, sauvegarde), qui demandent, elles aussi, des financements. Il aurait paru préférable que les restrictions soient mieux partagées qu'elles ne l'ont été.

Cette coupe supplémentaire a néanmoins imposé la mise en oeuvre de réformes qui apparaissaient utiles, voire indispensables.

**Proposition 12 - Améliorer le recrutement et les rémunérations des contractuels réunionnais.**

Réalisation - S'il y a bien un écart de rémunération entre personnels métropolitains et personnels réunionnais, cet écart a pour origine une différence de qualification dans les personnels recrutés (manoeuvres réunionnais, ouvriers qualifiés de métropole). Le recrutement des réunionnais devrait être amélioré par une plus grande ouverture aux emplois qualifiés et par une diminution des temps de séjour qui permettrait de ne plus imposer la dure épreuve de l'hivernage d'une année.

**Proposition 13 - Réduire les dépenses d'affrètement d'hélicoptère.**

Réalisation - Les crédits d'hélicoptère sont passés de 2,5 millions de francs en 1993 à 400.000 F.

**Proposition 14. Classer et sauvegarder le site de Port Jeanne d'Arc au besoin en recourant aux crédits de la Communauté européenne ou aux crédits d'autres Etats.**

Réalisation - En cours, des mesures de sauvegarde d'urgence ont été adoptées (entretien du Lite). Une mission bénévole a permis un nettoyage sommaire. Une mission scientifique se rendra sur place en 1994.

**Proposition 15 - Chiffrer plus sérieusement le coût budgétaire des T.A.A.F.**

Réalisation - En cours, le document budgétaire récapitulatif de l'effort budgétaire dans les T.O.M. (dit "jaune") incorpore quelques améliorations. Ce document est établi par la direction du budget.

**Proposition 16 - Concentrer les recrutements des personnels entre les mains de l'administration des T.A.A.F.**

Réalisation - En cours, l'administration des T.A.A.F. sera plus vigilante dans les recrutements des personnels d'autres administrations.



**Proposition 17 - Conforter les pouvoirs d'autorité aux mains des chefs de district.**

Réalisation - L'autorité des chefs de district sera d'autant plus facile à établir que les missions seront plus courtes (voir point n° 19).

**Proposition 18 - Ouvrir progressivement les bases à la féminisation, en commençant par Kergulen.**

Réalisation - Les T.A.A.F. sont désormais ouvertes aux femmes. Il n'y a cependant pas -encore- eu de candidate.

**Proposition 19 - Réduire les effectifs permanents dans les districts et augmenter, en contrepartie, les effectifs en été.**

Réalisation - En cours. 32 postes ont été supprimés sur les trois districts. Les missions sont ramenées à six mois. Les missions en hiver austral sont formatées au minimum.

**Proposition 20 - Réduire les effectifs de certains postes apparemment surdimensionnés.**

Réalisation - En cours, notamment les personnels de météo. Un agent devrait être supprimé sur chacun des districts.

**Proposition 21 - Rechercher dans la mesure du possible la polyvalence des personnels.**

Réalisation - En cours. Les personnels militaires attachés aux centrales électriques (souvent des anciens sous-marinières) ont reçu des missions complémentaires (électricien-frigoriste). Le chef de district va prendre en charge la "coop"... Cette réduction poste par poste a un effet d'entraînement en permettant de réduire d'autres postes (cuisine...).

**Proposition 22 - Régler au plus vite le lancinant problème de la construction d'un bâtiment à Crozet, dit "Biomar".**

Réalisation - En cours. La construction devrait être achevée en avril 1994.

**Proposition 23 - Maîtriser le parc automobile et l'usage des voitures à Kergulen.**

Réalisation - Partielle. Il n'y a pas de réduction du parc, mais pas non plus de nouvelle importation. Les voitures anciennes ou hors d'usage ne seront pas nécessairement remplacées. 30 VTT ont été débarqués.

**Proposition 24 - Remplacer les véhicules incendie obsolètes de Kergulen, puis dans les autres districts.**

Réalisation - Néant.

**Proposition 25 - Recourir à nouveau aux constructions en bois.**

Réalisation - En cours. Les anciennes "cabanes Filiod" à Kerguelen sont progressivement remplacées par des maisons en bois, installées par un opérateur privé.

**Proposition 26 - Recentrer les missions et mieux cadrer le service technique des TAAF.**

Réalisation - En cours. En cours, l'ancien chef du service technique a quitté l'administration des TAAF et a été remplacé par un technicien d'un rang plus modeste. Le service a été recentré sur l'entretien.

**Proposition 27 - Dresser d'urgence un inventaire complet des stocks et des besoins en matériels.**

Réalisation - En cours.

**Proposition 28 - Contrôler soigneusement l'introduction de substances chimiques nocives.**

Réalisation - En cours. Le rapport a dénoncé une situation grave.

**Proposition 29 - Mettre en place des déchetteries.**

Réalisation - En cours. Des déchetteries, partiellement sélectives ont été installées (piles, huiles, déchets incinérables). Le personnel en hivernage à Amsterdam a reçu pour mission de nettoyer la "décharge sauvage" qui enlaidissait et obérait écologiquement la côte.

**Propositions 30 et 31 - Introduire dans la gestion des districts une dimension agricole, en affectant un VAT agricole éleveur et en introduisant quelques porcs. Rechercher une meilleure complémentarité des districts en facilitant les échanges alimentaires inter-iles.**

Réalisation - En cours. Trois porcs ont été introduits à Kerguelen destinés tant à l'élimination des déchets organiques, qu'à l'alimentation des personnels.

De très gros progrès ont été faits pour valoriser et utiliser les ressources animales des districts, notamment Kerguelen.

Les TAAF se sont dotées d'un "tunnel de congélation" et d'un réfrigérateur de stockage. L'utilisation plus systématique des ressources de viande (moutons à Kerguelen, vaches à Amsterdam) permettra d'économiser 400.000 F. d'achats annuels (un an 1/2) de viande congelée.

Les échanges se sont multipliés (échanges avec les pêcheurs ukrainiens entre 30 moutons de Kerguelen et 3 tonnes de poissons).

**Proposition 32 - Surveiller de très près certaines expériences animales contestables, notamment sur les mouflons.**

Réalisation - En cours.

L'expérience avec les mouflons (autorégulation d'une population animale en fonction de la ressource alimentaire) prendra fin mai 1994.

**Proposition 33 - Encourager les activités économiques sur la zone économique exclusive.**

Réalisation - En cours. Le navire de pêche d'Intermarché sera sur la zone en fin d'année pour une exploitation en 1994.

L'accord de pêche avec les ukrainiens devrait être renégocié cette année.

Des signes de braconnage ont été décelés au district d'Amsterdam. Les T.A.A.F. ont demandé à l'Albatros, navire de la marine nationale, une surveillance accrue.

**Proposition 34 - Réhabiliter l'environnement naturel par une campagne massive d'éradication des animaux nuisibles (rats, souris, chats et lapins).**

Réalisation - En projet. L'éradication sur de grands espaces des populations animales indésirables est pratiquement impossible. Une opération devrait cependant être tentée à petite échelle sur l'île de Saint-Paul.

**Proposition 35 - Valoriser le potentiel touristique par une approche prudente mais résolue.**

Réalisation - En projet.

Le voyageur américain n'a pas renouvelé sa demande de "Tourisme de masse" et son opération menée en 1992.

Un projet de tourisme plus sélectif est à l'étude (mêlant environnement, chasse et pêche).

#### **D. BILAN DE LA DEFISCALISATION**

Le dispositif d'incitation fiscale à l'investissement outre-mer, introduit en 1986 - article 22 de la loi de finances rectificative pour 1986 (loi n° 86-824 du 11 juillet 1986 - dite "loi Pons") a subi de profondes transformations au cours de ces derniers mois, avec, en 1992, l'adoption de mesures globalement restrictives, et en 1993, l'adoption de mesures globalement favorables à la défiscalisation.

A la suite d'une mission de contrôle effectuée dans les départements d'outre-mer, votre rapporteur avait eu l'occasion d'apprécier sur le terrain et de souligner l'utilité de ces dispositions fiscales ; il avait estimé que les remises en cause périodiques des engagements de l'Etat étaient extrêmement dommageables tant sur le plan des principes que sur le plan économique.

Ces craintes, quoique fondées, se sont avérées excessives, car force est de constater que malgré cette politique de "stop and go" intervenant dans une conjoncture particulièrement dépressive et l'instabilité du cadre juridique *a priori* peu propice aux opérations, le bilan est dans l'ensemble positif.

Il convient de faire le point sur ce dispositif.

### 1. L'évolution du dispositif initial

La défiscalisation des investissements outre-mer s'opère par deux moyens et dans deux directions :

- pour les particuliers, l'incitation fiscale se fait sous la forme d'une réduction d'impôt étalée pendant cinq ans (article 199 undecies du code général des impôts). L'investissement qui donne droit à cette réduction est soit direct (logement), soit indirect (souscription à une société intervenant dans les secteurs éligibles - voir ci-après) ;

- pour les entreprises, l'incitation fiscale se fait sous la forme d'une déduction du revenu imposable (article 238 bis A du C.G.I.). Cette déduction est égale à 100 % de l'investissement réalisé, dans un certain nombre de secteurs (industrie, pêche, hôtellerie, tourisme, énergies nouvelles, agriculture, B.T.P., transport, artisanat).

La réforme de 1992 a traduit une optique globalement restrictive.

Les articles 115 à 122 de la loi de finances pour 1992, n° 91-1322 du 30 décembre 1991, ont complété ce dispositif d'incitation fiscale, en prorogeant le régime jusqu'au 31 décembre 2001, en étendant le régime de réduction d'impôt au titre des investissements réalisés par des particuliers dans le secteur du logement pour les logements "intermédiaires", et en créant deux nouveaux secteurs éligibles à la déduction fiscale au titre des investissements réalisés par les entreprises (secteur de la maintenance au profit d'activités industrielles et secteur de la production et de la diffusion audiovisuelles et cinématographiques).

En revanche, la réforme a restreint le régime d'exercice du droit à la déduction, d'une part par l'institution d'un agrément dans 4 secteurs (hôtellerie, tourisme, transports et production audiovisuelle) et d'autre part, par la fixation de la déduction à 75 % de certains investissements dans ces 4 secteurs.

**La réforme de 1993, à l'inverse, a adopté des dispositions qui ont pour objet de relancer les investissements éligibles à la défiscalisation.**

**L'article 30.I (modifiant l'article 199 undecies) et l'article 30.II (modifiant l'article 238 bis HA du C.G.I.) de la loi de finances rectificative pour 1993, n° 93.859 du 22 juin 1993 ont introduit des modifications applicables à compter du 1er juillet 1993, qui reviennent partiellement sur les mesures adoptées en 1991 et élargissent le dispositif par des éléments tenant compte de l'expérience acquise dans ce domaine :**

- **Les dispositions les plus pénalisantes de la loi de 1992 sont supprimées (réduction de 25 % du droit à déduction dans 4 secteurs ; obligation de conserver les immeubles défiscalisés pendant 9 ans), ce qui correspond à une déduction fiscale de 100 % dans tous les cas et la fixation d'un délai de 5 ans de détention pour tout investissement, immobilier ou non.**

- **Deux nouvelles dispositions ont été adoptées : création du nouveau secteur des "investissements nécessaires à l'exploitation d'une concession de service public local à caractère industriel et commercial", et déduction des souscriptions en capital des sociétés "qui sont en difficultés au sens de l'article 44 septies" (visant les sociétés confrontées à de graves difficultés financières) et qui remplissent certaines conditions.**

- **En revanche, la loi de finances ne remet en question ni la validité du régime jusqu'en 2001, ni le régime de l'agrément. Ce dernier est toutefois aménagé dans le sens d'un assouplissement, puisqu'il vise, outre les deux secteurs nouvellement éligibles (concessions, entreprises en difficulté) que les secteurs des transports, de la navigation de plaisance, de l'audiovisuel, de la construction d'hôtels (soit une conception plus restrictive des cas déjà en vigueur).**

- **Le droit à l'exercice de la déduction fiscale pour les secteurs industriels (investissements défiscalisés de plein droit en dessous de 30 MF) demeure inchangé.**

- **La réduction fiscale est renforcée dans le secteur du logement (50 %, contre 25 % auparavant, de la base annuelle ; défiscalisation aux S.C.P.I. dont le patrimoine est composé de logements) et étendue aux souscriptions réalisées au capital de sociétés en difficultés ou concessionnaires de service public.**

## 2. La mise en oeuvre du régime de défiscalisation

Malgré le rétablissement de l'agrément en 1992 et une conjoncture maussade, les opérateurs ont eu recours au dispositif de défiscalisation de façon massive.

En 1992, 86 dossiers représentant 7.300 millions de francs ont été déposés, soit 4 fois plus qu'en 1991. Sur 86 dossiers, 76 ont recueilli un avis (10 ayant fait l'objet de désistement ; 46 ont obtenu l'agrément), les investissements agréés se montent à 2.800 millions de francs. On observera par conséquent que le rétablissement de l'agrément a eu pour effet de réduire très sensiblement le volume d'investissements mobilisables.

La défiscalisation des investissements outre-mer		
Bilan 1992		
Nombre de dossiers présentés		86
agréés		46
Montant des investissements proposés		7.300 MF
agréés		2.100 MF
Répartition des demandes	DOM	70 dossiers pour 5.100 MF d'investissements
	TOM	15 dossiers pour 2.195 MF d'investissements
	Mayotte	1 dossier pour 51 MF d'investissements

Les deux tableaux suivants donnent la répartition géographique et sectorielle. On peut relever que la moitié des données porte sur les deux départements antillais qui recouvrent 50 % du montant des investissements globaux.

Bilan de la défiscalisation 1992  
Répartition géographique

Départements ou territoires	Nombre de dossiers	Montant des investissements*
Martinique .....	22	1.620
Guadeloupe .....	20	1.860
Antilles .....	13	900
Polynésie .....	10	1.135
Réunion .....	10	560
Guyane .....	4	130
Nouvelle-Calédonie .....	4	1.060
D.F.A. ....	1	30
D.O.M.-T.O.M. ....	1	15
Mayotte .....	1	6
<b>Total</b> .....	<b>87</b>	<b>7.300</b>

\* en millions de francs

**Bilan de la défiscalisation**  
*Répartition sectorielle*

*\*en millions de francs*

Secteurs	Nombre de dossiers présentés	Montant des investissements*	Nombre et montant* DOM	Nombre et montant* TOM	Nombre de dossiers agréés	Montant des investissements agréés
Bateau	32	1.900	26 np	6 np	16	460
Hôtels	25	3.840	18 2.180	7 760	12	1.200
Industrie	12	700	12 700	- -	8	300
Transports	8	147	8 147	- -	) 7	n.p.
Avions	5	242	3 70	2 172	)	n.p.
Audiovisuel	3	424	3 424	- -	2	n.p.
Pêche	1	60	1 60	- -	1	60
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>7.300</b>	<b>71 np</b>	<b>15 np</b>	<b>46</b>	<b>2.800</b>

### 3. Limites

En dépit de ces résultats encourageants, l'incitation à l'investissement rencontre rapidement ses limites. D'une part, la situation économique et sociale reste particulièrement tendue, comme en témoigne la dégradation continue du marché de l'emploi.

#### Moyenne des taux de chômage constatés dans les DOM

1990	1991	1992	1993
16,25%	17,8%	18,6%	22,7%

D'autre part, tout dispositif d'incitation fiscale a également un coût budgétaire qu'il faut garder en mémoire. La dépense fiscale représente le coût budgétaire (la diminution de recettes) des dispositions dérogatoires en matière fiscale, par rapport à l'application du droit commun..

Par rapport au régime de droit commun, les différentes mesures dérogatoires adoptées en faveur des D.O.M. représentent environ 10 milliards de francs.

**Dépenses fiscales liées aux mesures fiscales dérogatoires en faveur des DOM**

(en milliards de francs)

1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
6,2	6,5	7,09	7,57	8,56	8,93	9,98

Source : Documents budgétaires - Evaluation des voies et moyens

**Récapitulatif des mesures fiscales dérogatoires en faveur des DOM-TOM**

Numéro de la mesure	Mesure et évaluation pour 1993
<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DU TERRITOIRE - DOM</b>	
113019	Réduction d'impôt au titre des investissements effectués dans les DOM-TOM par les personnes physiques (dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2001) : 460 millions F.
113026	Réduction, dans la limite d'un certain montant, pour les contribuables des D.O.M. de la cotisation résultant du barème (30 % en Guadeloupe, Martinique et Réunion et 40 % en Guyane) : 690 millions F.
153010	Exonération des plus-values réalisées lors de la cession de terrains à bâtir destinés à la création d'équipements neufs dans les secteurs d'activité du tourisme et de l'hôtellerie dans les départements d'outre-mer : Non chiffré.
233042	Déduction des revenus et bénéfices investis dans les départements d'outre-mer et dans les territoires d'outre-mer jusqu'au 31 décembre 2001 : 1 500 millions F.
303011	Exonération sur agrément des bénéfices en cas de création d'activité nouvelle dans les départements d'outre-mer. La mesure s'applique aux sociétés constituées avant le 31 décembre 1996 : 70 millions F.
303013	Exonération, sur agrément, des bénéfices réinvestis dans l'entreprise pour les sociétés de recherche et d'exploitation minière dans les départements d'outre-mer. La mesure s'applique jusqu'au 31 décembre 1996 : Non chiffré.
323002	Taxation sur une base réduite des résultats provenant d'exploitations situées dans les départements d'outre-mer. Disposition applicable jusqu'au 31 décembre 2001 : 130 millions F.
603007	Diminution du taux de la taxe dans les DOM (taux applicables : 2,95 % dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, 2,55 % pour la Guyane) : 340 millions F.
713001	Exonération des transports maritimes de personnes et de marchandises : Non chiffré.
713002	Exonération de certains produits et matières premières ainsi que des produits pétroliers : 465 millions F.
713003	Régime des départements d'outre-mer : fixation des taux à : - 14 % pour le taux majoré (taux supprimé pour la majeure partie des biens et services concernés à compter du 13/04/92); - 7,5 % pour le taux normal ; - 2,1 % pour le taux réduit : 5 450 millions F.
713004	Régime particulier des départements d'outre-mer. Déductibilité de la taxe afférente à certains produits exonérés : 380 millions F.
803015	Exclusion des DOM du champ d'application de la TIPP : 300 millions F.
913001	Droit de consommation particulier sur les tabacs consommés dans les départements de Martinique et Guadeloupe : Non chiffré.



**E. COMPTE RENDU DE LA MISSION DE CONTROLE SUR  
PIECES ET SUR PLACE EFFECTUEE EN POLYNESIE  
DU 14 AU 20 JUILLET 1993**

Cette mission s'est déroulée du 14 au 20 juillet 1993. De ce très court voyage, votre rapporteur tire certaines conclusions d'ordre économique, et d'ordre budgétaire.

**1. Conclusions d'ordre économique**

Dans le domaine économique, la principale leçon de ce voyage est que le potentiel touristique ne semble pas avoir été suffisamment exploité, voire aurait même été amoindri par quelques initiatives maladroites ou malpréparées.

*a) L'activité touristique : rappel*

L'activité touristique représente une des plus importantes ressources productives de la Polynésie française, générant environ 950 MFF de recettes par an et employant quelque 8 % des actifs (5.200 personnes).

La capacité hôtelière à la fin de l'année 1992 était de 2.675 chambres (2.824 en fin d'année 1990 et 2.800 en fin 1991 ; il y a donc recul lié aux dégâts du cyclone Wasa malgré l'ouverture de 65 nouvelles chambres) dans 46 établissements classés.

La Polynésie a connu une progression faible du nombre de ses visiteurs au cours des années 1970 et la première moitié de la décennie suivante (environ 100.000 touristes par an), avant de connaître deux années de croissance accélérée en 1985 et 1986 avec respectivement 122.000 et 161.200 touristes (ce qui généra, pour cette dernière année, 920.000 nuitées hôtelières). Cette croissance était liée à la mise en service, à la fin de 1985, du paquebot de croisière américain Liberty basé à Papeete qui cessa très vite son activité, ce qui provoqua, dès 1987, un recul du nombre des touristes américains en Polynésie ; ce mouvement de baisse de la fréquentation nord américaine du territoire n'a pas cessé jusqu'en 1991 inclus, aggravé encore par la crise économique dans les pays occidentaux. L'année 1992 a toutefois été marquée par un léger redressement de la fréquentation touristique avec 123.600 touristes.

Les résultats de la fréquentation touristique du territoire au cours des trois dernières années se présentent comme suit :

	1990	1991	1992
Nombre de visiteurs	132.300 (1)	121.000 (2)	123.600
Nuitées touristiques	1.400.000	1.240.000	1.284.000
- (dont nuitées hôtelières)	917.000	800.000	801.500
Nord-Américains	46.200	37.800	39.500
Européens non Français	25.500	24.600	26.400
Français de métropole	21.100	19.800	19.700
Pacifique (Total)	34.400	33.000	31.800
(dont Japonais)	14.000	13.800	14.800
(dont Australiens)	8.900	7.400	6.400

(1) dont 107.200 à l'hôtel parmi lesquels 40.950 Nord-Américains, 13.800 Japonais, 23.300 Européens, 13.500 Australiens et Néo-Zélandais mais seulement 8.200 Français.

(2) dont 96.000 à l'hôtel

A ces touristes de séjour s'ajoutent les quelque 6.000 croisiéristes de 1992 au lieu de 5.900 en 1991, 4.200 en 1990 et 4.500 en 1989. La plaisance est une activité en forte croissance, autour de deux pôles, Tahiti pour les bateaux à moteur et Raiatea pour les bateaux à voile. La flotte de plaisance est en plein développement grâce à la défiscalisation qui permet de pratiquer des prix capables de tenir la concurrence de ceux pratiqués aux Caraïbes.

#### *b) Les difficultés*

##### *• Les difficultés liées aux structures*

Les structures d'animation et de promotion touristique ont connu au cours de ces derniers mois des difficultés administratives et financières majeures.

Ainsi, l'office de promotion et d'animation touristique de Tahiti et ses Iles (O.P.A.T.T.I.) a été dissous en octobre 1992 et cédé la place à deux groupements d'intérêt économique, un G.I.E. "Tahiti tourisme" chargé de la promotion internationale et un F.I.E. "Tahiti animation" chargé de l'accueil et de l'animation. Les structures bénéficient de nombreuses aides tant de la part du territoire (aides directes et indirectes sous forme d'exonération de droits et taxes), que de la part de l'Etat. En vertu du contrat de plan passé entre le territoire et l'Etat, le territoire doit verser 155 millions de francs et l'Etat 45 millions de francs en trois ans.

### • *Les difficultés d'infrastructure*

Du point de vue économique, la Polynésie est sans aucun doute région touristique par excellence. La nécessité de réaliser les infrastructures d'assainissement, d'épuration sur les îles les plus fréquentées (Moorea, Bora-Bora et autres), en paraît d'autant plus impérieuse.

Les problèmes d'assainissement ne sont pas seulement aigus sur les petites îles précitées, mais leur réalisation sur l'île de Tahiti donne lieu à des tergiversations de toutes sortes issues de difficultés concernant la taxe d'assainissement, alors que les financements sont en place.

Les questions d'environnement devraient également être traitées avec plus de rigueur et les études d'impact être réalisées par des scientifiques indépendants et compétents. Aussi, il ne devrait pas appartenir au maître d'oeuvre de désigner le bureau d'études. Il devrait n'y avoir aucune relation juge et partie.

A titre d'exemple, une vive discussion s'est établie, sur la destruction d'un vieux bateau ou sur son immersion au bord du récif coralien qui permettrait de donner à toute une faune aquatique des abris et refuges qui lui sont propices. Une telle étude et recherche devrait être mise en oeuvre pour une réponse qui ne laisserait pas trop la part à l'inconnu et à l'aventure.

La décharge de Tipeari est un exemple de dysfonctionnement et de l'absence de prévision. Sa résorption s'impose et son remplacement par une station mieux adaptée aux climats tropicaux et d'un fonctionnement moins coûteux doit être mis en étude sur le champ.

Enfin, on devrait porter beaucoup d'attention au coût de la vie et aux prix pratiqués car ils pourront apparaître à terme comme dissuasifs pour l'attraction du tourisme, alors que c'est, comme déjà dit, la ressource essentielle du territoire.

## 2. Conclusion d'ordre budgétaire

Les financements publics de l'Etat soient de l'ordre de 4,4 milliards de francs, tous ministères confondus. Ils s'établissent comme suit.

**Etat récapitulatif des crédits budgétaires en Polynésie**

(milliers de francs)

	1993	1994
<b>Ministère des D.O.M.-T.O.M.</b>		
DO + CP .....	87.551	106.807
AP .....	203.064	196.204
<b>Tous ministères confondus</b>		
• Dépenses civiles ordinaires (a)		
. personnel .....	1.925.165	1.969.023
. matériel .....	94.855	96.006
. subventions .....	198.878	209.066
. divers .....	341.785	342.717
• Dépenses civiles en capital (b)		
(AP) .....	(221.798)	(246.203)
CP .....	253.698	187.547
<b>Total dépenses civiles (a + b) .....</b>	<b>2.814.381</b>	<b>2.803.813</b>
• Dépenses militaires ordinaires (c)		
. personnel .....	1.063.078	1.082.141
. matériel .....	454.640	451.996
. divers .....	11.857	12.376
• Dépenses militaires en capital		
(AP) .....	(83.526)	(71.229)
CP .....	71.792	92.857
<b>Total dépenses militaires .....</b>	<b>1.601.367</b>	<b>1.639.370</b>
<b>TOTAL GENERAL .....</b>	<b>4.415.742</b>	<b>4.443.183</b>

Les arrêts des essais nucléaires, la réduction importante du personnel qui gravitait autour de cette activité, perturbent énormément la vie économique

Le Gouvernement territorial propose un pacte de progrès qui me paraît important de prendre en considération car il est susceptible, à la fois, d'amortir les effets négatifs ou les effets défavorables à la diminution et à la réduction des activités autour du nucléaire, et de proposer des points de développement supplémentaires.

Pourtant les difficultés naissent aussi de non consommation réelle des crédits.

Le problème se pose très concrètement en matière d'assainissement. Les collectivités locales ne parviennent pas à instaurer une taxe d'assainissement à prélever pour le fonctionnement de la future station d'épuration. L'autorité de l'Etat, comme celle du territoire, devraient être en mesure d'arriver à convaincre et à persuader.

On peut enfin noter qu'un lycée technique privé est en voie de création. Cela paraît essentiel pour la formation des jeunes. L'association créatrice a déjà une longue présence dans le territoire et jouit d'une excellente réputation quant à son enseignement et sa compétence. Un soutien efficace doit lui être apporté.

## ANNEXE 1

### ETAT RECAPITULATIF DE L'EFFORT BUDGETAIRE ET FINANCIER CONSACRE AUX DEPARTEMENTS ET AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES D'OUTRE-MER

(en milliers F)

	1993			1994		
	Gestion des services	Crédits affectés	Total	Gestion des services	Crédits affectés	Total
<b>I - Dépenses civiles</b>						
Affaires étrangères.....		1.773	1.773		1.756	1.756
Affaires sociales, santé et ville:						
Affaires sociales et santé.....		2.057.437	2.057.437		1.908.413	1.908.413
Ville.....		134.000	134.000		49.600	49.600
Agriculture et pêche.....	1.493	712.337	713.830	1.533	700.153	701.686
Anciens combattants et victimes de guerre.....	5.686	83.504	83.504	5.788	84.607	90.395
Charges communes.....		3.122.899	3.122.899		3.157.251	3.157.251
Commerce et artisanat.....		6.655	6.655		4.091	4.091
Culture.....	1.300	74.710	76.010	1.350	76.870	78.220
Départements et territoires d'outre-mer.....	87.313	1.020.581	1.107.894	81.581	915.275	996.856
Éducation nationale.....	24.609	8.881.531	8.906.140	24.873	8.906.277	8.931.150
I. Enseignement supérieur.....	1.120	473.230	474.350	1.132	407.728	408.860
II. Recherche.....		815.210	815.210		240.523	240.523
Environnement.....		26.809	26.809		32.860	32.860
Équipement, Transports et Tourisme:						
I. Urbanisme et services communs.....	1.771	757.811	759.582	1.974	702.898	704.872
II. Transports 2 - Routes.....		190.764	190.764		129.347	129.347
II. Transports: 3 - Sécurité routière.....		6.755	6.755		5.030	5.030
II. Transports: 5 - Météorologie.....	39	63.355	63.394	38	64.670	64.708
III. Tourisme.....		2.565	2.565		2.032	2.032
IV. Mer.....	24.232	78.920	103.152	25.377	54.195	79.572
I. Industrie.....		28.904	28.904		608.189	608.189
I. Intérieur.....	448	7.241.992	7.242.440	453	7.242.559	7.243.012
II. Aménagement du territoire.....		24.500	24.500		8.910	8.910
Jeunesse et Sports.....		103.318	103.318		84.705	84.705
Justice.....		412.821	412.821		496.974	496.974
Logement.....		1.643.350	1.643.350		1.628.005	1.628.005
Services financiers.....	2.765	1.175.293	1.175.293	2.882	1.211.054	1.213.936
Travail, emploi et formation professionnelle.....	55.604	973.039	1.028.643	55.658	1.067.035	1.122.693
Aviation civile.....	4.024	229.815	233.839	4.086	242.034	246.120
<b>Totaux (I).....</b>	<b>210.404</b>	<b>30.343.876</b>	<b>30.545.829</b>	<b>208.725</b>	<b>30.033.041</b>	<b>30.239.768</b>
<b>II - Dépenses militaires</b>						
Départements et territoires d'outre-mer.....		335.571	335.571		336.537	336.537
I - Transports terrestres.....		702	702			
IV - Mer.....		4.989	4.989		5.041	5.041
Défense.....	25.745	2.013.395	2.039.140	25.998	1.944.909	1.970.907
<b>Totaux (II).....</b>	<b>25.745</b>	<b>2.354.657</b>	<b>2.380.402</b>	<b>25.998</b>	<b>2.286.487</b>	<b>2.312.485</b>
<b>Totaux généraux (I) + (II).....</b>	<b>236.149</b>	<b>32.698.533</b>	<b>32.926.231</b>	<b>232.723</b>	<b>32.319.528</b>	<b>32.552.251</b>

## ANNEXE 2

### ETAT RECAPITULATIF DE L'ÉTAT BUDGETAIRE ET FINANCIER CONSACRÉ AUX DEPARTEMENTS ET AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES D'OUTRE-MER

(en milliers F)

	1993			1994		
	Gestion des services	Crédits affectés	Total	Gestion des services	Crédits affectés	Total
<b>I - Dépenses civiles</b>						
Affaires sociales, santé et ville:						
Affaires sociales et santé.....		305.727	305.727		314.853	314.853
Ville.....					5.400	5.400
Agriculture et pêche.....		90.821	90.821		59.523	59.523
Anciens combattants et victimes de guerre.....	721	60.747	60.747	721	61.392	62.113
Charges communes.....		676.061	676.061		683.496	683.496
Commerce et artisanat.....		372	372		472	472
Culture.....		12.200	12.200		21.940	21.940
Départements et territoires d'outre-mer.....		890.819	897.295		874.037	874.037
Éducation nationale.....	6.476	3.029.844	3.030.151	6.546	2.999.388	3.005.934
I. Enseignement supérieur.....	307	96.066	96.066	311	69.595	69.906
II. Recherche.....		170.377	170.377		177.148	177.148
Environnement.....		1.600	1.600		1.600	1.600
Équipement, Transports et Tourisme:						
I. Urbanisme et services communs.....		31.616	31.616		26.881	26.881
II. Transports: 2 - Routes.....		38.580	38.619			
III. Transports: 5- Météorologie.....	39	65.490	65.529	38	65.645	65.683
IV. Mer.....	3.345	3.861	3.861	3.372	4.689	8.061
I. Industrie.....		3.311	3.311		2.911	2.911
I. Intérieur.....	257	680.843	681.100	257	773.262	773.519
Jeunesse et Sports.....		14.784	14.784		14.459	14.459
Justice.....		103.095	103.095		102.509	102.509
Services financiers.....		175.698	175.698		186.211	186.211
Travail, emploi et formation professionnelle.....	305	43.149	43.454	327	47.607	47.934
Aviation civile.....	4.093	196.282	200.375	4.155	208.387	212.542
<b>Totaux (I).....</b>	<b>15.543</b>	<b>6.691.343</b>	<b>6.702.859</b>	<b>15.727</b>	<b>6.701.405</b>	<b>6.717.132</b>
<b>II - Dépenses militaires</b>						
Départements et territoires d'outre-mer.....		54.172	54.172		48.843	48.843
I - Transports terrestres.....		690	690			
IV- Mer.....		2.140	2.140		2.162	2.162
Défense.....	37.531	2.329.521	2.367.052	37.902	2.378.594	2.416.496
<b>Totaux (II).....</b>	<b>37.531</b>	<b>2.386.523</b>	<b>2.424.054</b>	<b>37.902</b>	<b>2.429.599</b>	<b>2.467.501</b>
<b>Totaux généraux (I) + (II).....</b>	<b>53.074</b>	<b>9.077.866</b>	<b>9.126.913</b>	<b>53.629</b>	<b>9.131.004</b>	<b>9.184.633</b>

**Réunie le 20 octobre 1993, sous la présidence de  
M. Christian Poncelet, président, la Commission a décidé de  
proposer au Sénat d'adopter le budget des D.O.M.-T.O.M.  
pour 1994.**